



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	16	25

Séance du jeudi 9 juillet 2026
à 18h00

Date de la convocation : le 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Benoît LEBRE, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Justine VANDERMERSCH, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Elena SENANTE à Olivier RADAKOVITCH, D. Stéphane ROYO à Daria DESGRANDCHAMPS, Yves WARNIER à Frédéric RACINE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Jacques CHERICI, Alain RHONÉ à Eric GARCIN, Christine ROUX à Charlotte BOULAY, Gilles GAUDIN à Valérie TORCOL, Marie VIALA à Justine VANDERMERSCH, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ,
Etaient absents : Gérard POUPARD, Vincent BOUSQUET,

Secrétaire de séance : Olivier RADAKOVITCH,

N°70_DEL_2026 OBJET : Délibération portant autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer le règlement de copropriété de la marque « DURANCE RIVE GAUCHE »

Monsieur le Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la propriété intellectuelle ;

VU la convention de partenariat intercommunal pour la création d'un partenariat culturel signée le 19 avril 2023 entre les communes de Jouques, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, le Puy Sainte-Réparate, Saint-Estève Janson et Saint-Paul lez Durance dans le cadre du projet DURANCE RIVE GAUCHE ;

VU le projet de règlement de copropriété de la marque DURANCE RIVE GAUCHE annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les communes partenaires souhaitent assurer conjointement la promotion, le développement et la protection de l'identité territoriale portée par la marque DURANCE RIVE GAUCHE ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les droits et obligations respectifs des collectivités copropriétaires de cette marque ainsi que les modalités de son utilisation, de sa gestion et de sa protection ;

CONSIDERANT qu'à cette fin un règlement de copropriété a été établi entre les communes partenaires ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ce règlement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le règlement de copropriété entre les communes de Jouques, Saint-Estève Janson, la Roque d'Anthéron, le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Saint-Paul lez Durance relatif au dépôt de la marque DURANCE RIVE GAUCHE,

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le règlement de copropriété ainsi que tous actes, pièces, avenants et documents nécessaires à son exécution,

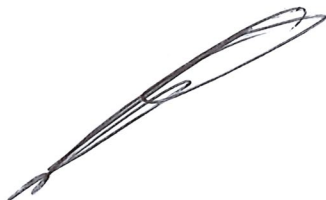
ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, foncières et notariales liées à cette opération,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 9 juillet 2026,
Suivent les signatures,

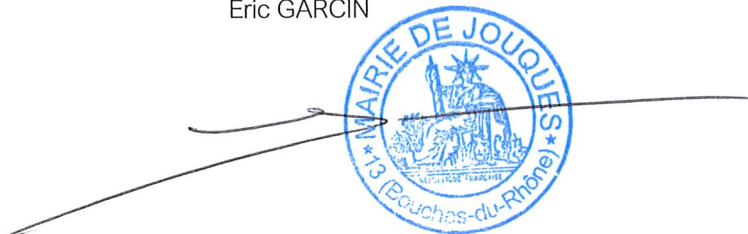
Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **16/07/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « téléréours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300488-20260709-70_DEL_2026